

DAF Conseil certifié pour sa formation Tech Diag 4

vendredi, 04 juin 2021

C'est officiel : DAF Conseil a été certifié pour sa formation "Diagnostic électronique des moteurs essence et diesel sur véhicules légers récents" (Tech Diag 4) par France Compétences. C'est le premier organisme certifié pour une formation technique de courte durée par cet organisme d'état.



France Compétences, unique instance de gouvernance qui régit la formation professionnelle et

l'apprentissage en France, a attribué le 17 mars 2021 une certification à la formation Tech Diag 4 de DAF Conseil. Pour l'obtenir, le formateur a dû engager une longue procédure depuis maintenant un an. Tech Diag 4 est une formation sur 4 jours dédiée au diagnostic électronique. On y apprend à diagnostiquer une anomalie sur un véhicule récent, équipé d'un système d'injection essence ou diesel et à vérifier, dans les programmes du calculateur, que la nouvelle pièce a bien été prise en compte.

Grâce à sa certification, Tech Diag 4 est éligible au « *Compte Personnel de Formation* » (CPF) des salariés, ce qui représente une nouvelle source de financement pour la formation des réparateurs et complète le dispositif OPCO. Elle permet aussi la délivrance d'un certificat officiel. Selon le nombre de demandes, des sessions Tech Diag 4 peuvent être organisées chez les distributeurs. Cette formation coûte 2 280 € TTC, certification comprise, avec possibilité de prise en charge partielle ou totale par le CPF du salarié.

« Nous sommes fiers que notre formation Tech Diag 4 soit reconnue et certifiée par France Compétences. Les opérateurs en atelier automobile vont dorénavant pouvoir utiliser leur CPF pour suivre une formation technique certifiante de courte durée. Avec cette première certification nous franchissons une nouvelle étape dans notre mission de formation du secteur de l'après-vente. Les stagiaires qui suivront les 4 jours de formation Tech Diag pourront valider leurs acquis et faire reconnaître leur savoir-faire de Technicien Diagnostic sur le marché du travail grâce à un certificat officiel reconnu. Il est probable que nous entamions une procédure de certification pour d'autres formations de notre catalogue dans les prochains mois », assure Jacques de Leissegues, président de DAF Conseil.